

Techniques Individuelles de Survie (TIS)

REGLEMENTATION :

- Convention STCW 95 section A-VI/1 et tableau A-VI/1.1 du code
- Arrêté du 7 juillet 1999

REMARQUE :

Ce stage fait partie de la **Formation de base à la sécurité** constituée de 4 modules (Techniques Individuelles de Survie, Formation de base à la lutte contre l'incendie, Premiers secours élémentaires, Sécurité des personnes et responsabilités sociales) et visée par l'arrêté du 7 juillet 1999.

CONDITIONS DE DELIVRANCE :

- Satisfaire aux normes d'aptitude médicale prévues par l'arrêté du 16 avril 1986 (normes II)
- Avoir suivi une formation dont les conditions sont fixées dans l'annexe de l'arrêté du 7 juillet 1999.

CONDITION D'ADMISSION AU STAGE DES NON-INSCRITS MARITIMES :

- Fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois indiquant l'aptitude à participer aux exercices.

NOMBRE DE STAGIAIRES :

- MINIMUM 8
- MAXIMUM 14

DUREE DU STAGE : 2 jours

HORAIRES :

1^{er} jour :

- Théorie et démonstrations matériels de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

2^{ème} jour :

- Théorie et démonstrations matériels de 08h30 à 12h00
- Exercices pratiques en mer de 13h30 à 17h30

PROGRAMME:

Formation théorique

- Introduction à la sécurité et à la survie
- Situations critiques
- Evacuation du navire
- Moyens individuels de sauvetage
- Moyens collectifs de sauvetage
- Equipements pyrotechniques et de signalisation
- Mesures de survie dans un radeau et une embarcation
- Méthodes de sauvetage par hélicoptère
- Equipement radioélectrique portatif

Formation pratique en mer

- Percussion d'un radeau gonflable et utilisation de l'armement
- Redressement d'un radeau chaviré
- Embarquement dans un radeau à la mer
- Exercices divers en combinaisons d'immersion (seul et en groupe)
- Tir de moyens pyrotechniques.

ENMM - 4 rue de la victoire - 35412 Saint-Malo Cedex.

Tel : 02.99.40.68.80 - Stage : 02.99.40.68.96.

Centre d'Entraînement à la Survie et au Sauvetage en Mer.

www.cesame-survie.fr - contact@cesame-survie.fr